

FINANCES



LE MOT DU MAIRE



Chères amies, chers amis,

Cette nouvelle parution est principalement consacrée aux finances communales qui, comme vous pourrez le constater, restent saines mais demandent une vigilance de tous les instants... et ne permettent pas toujours de répondre aux attentes, si légitimes soient-elles, de certains.

Vous pourrez au fil de votre lecture, mesurer le dynamisme associatif de notre commune qui permet d'animer nos deux villages tout au long de l'année. Le paroxysme de ces manifestations, en terme de fréquentation, sera à n'en pas douter, la nouvelle édition des Jours de Lumière, qui se déroulera le dernier week-end de septembre. Tout comme il y a deux ans, pour des raisons de sécurité, la rue principale sera fermée à la circulation le samedi 28 et le dimanche 29 septembre en journée. Vous serez prochainement informé de la mise en place pratique de cette mesure.

Comme chacun le sait, ce bulletin municipal est le pénultième de cette mandature... nous poursuivons donc les engagements pris en 2014 (vous en trouverez quelques exemple au travers de ces pages) tout en gardant à l'esprit de ne pas obérer le futur proche. Ce point est pour moi l'occasion de rappeler l'importance d'un engagement au service du collectif et d'inviter chacun et chacune d'entre vous à réfléchir à son implication potentielle pour notre belle commune !

Qu'il me soit permis ici de revenir rapidement sur notre Communauté de Communes, Mond'Arverne Communauté qui poursuit son développement : le projet de territoire est maintenant finalisé, avec des axes forts (développement durable, tourisme...), la prise de compétence en matière d'urbanisme qui doit se concrétiser par l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi), la prise de compétence jeunesse, la réalisation d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)...

L'ensemble de ces outils et de leurs déclinaisons locales ont nécessité de nombreuses réunions et discussions qui doivent se poursuivre... et où nous devons faire entendre notre point de vue tout en respectant ceux de nos voisins. Je formule ici le souhait que le climat d'échanges constructifs qui à prévalu jusqu'alors se pérennise.

Un éditorial se doit d'être bref, alors je vais m'en arrêter là, pour vous permettre une lecture attentive de ce bulletin municipal, non sans vous avoir souhaité un bel été, et pour celles et ceux concernés de belles vacances.

Que cette trêve estivale vous apporte la possibilité de vous ressourcer... avant d'affronter une nouvelle rentrée !

Les finances communales : le compte administratif 2018 et le budget primitif 2019

L'ensemble des pièces comptables du compte administratif 2018 (CA 2018) et du budget 2019 (BP 2019) de la commune et du CCAS sont consultables en mairie.

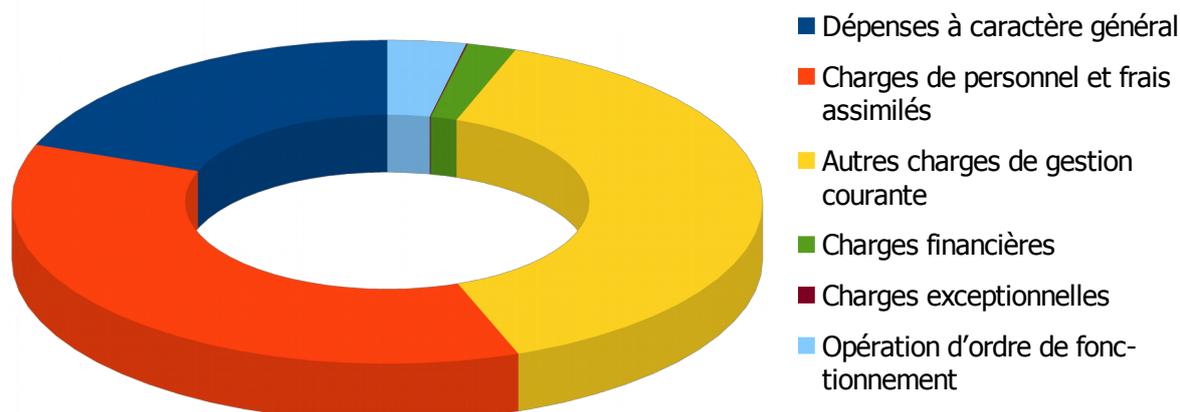
Le CA de la commune au 31/12/2018 dégage **un excédent de fonctionnement de 165 006 €**, et **un déficit d'investissement de 79 256 €**.

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Résultat de la section de fonctionnement 2018

En 2018, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **632 128 €**, soit 2.7% d'augmentation par rapport aux dépenses de fonctionnement réalisées en 2018. Elles sont réparties comme suit :

Chapitres	Montant (€)	% des dépenses	Evolution / 2016
Dépenses à caractère général	121 765	19.2%	+20.7%
Charges de personnel et frais assimilés	230 191	36.4%	-
Autres charges de gestion courante	245 046	38.8%	-2.9%
Charges financières	13 367	2.1%	-4.6%
Charges exceptionnelles	364	0%	ns
Total dépenses réelles de fonctionnement	610 731	96.6%	+1.5%
Opération d'ordre de fonctionnement	21 397	3.4%	+26.6%
Total dépenses de fonctionnement	632 128	100%	+2.2%

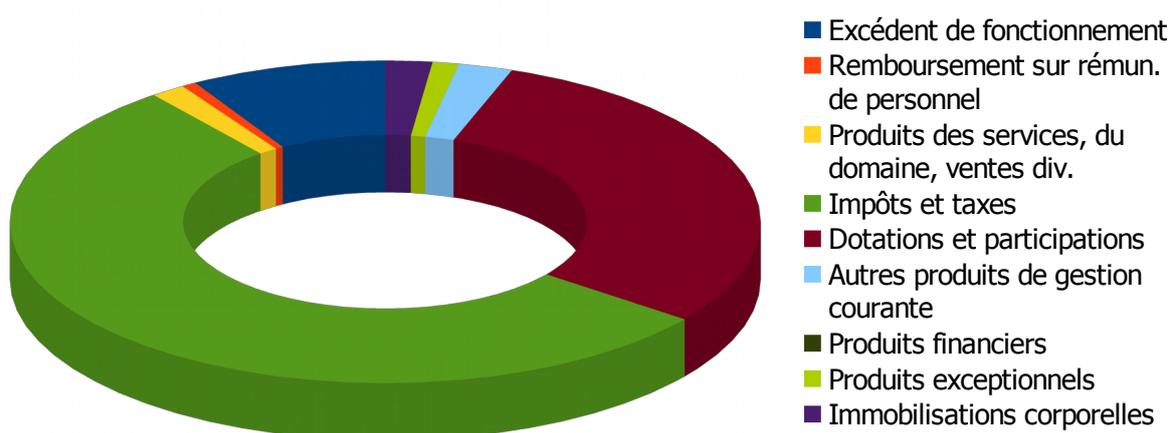


Les dépenses réelles de fonctionnement ont légèrement augmenté en 2018 :

- Les charges de personnel sont stables par rapport à 2017,
- Les autres charges de gestion courante ainsi que les charges financières ont baissé,
- Ce sont les charges à caractère général qui ont fortement augmenté, qui s'explique par :
 - Le paiement de la contribution au service Application des Droits du Sol (ADS) pour la réalisation des actes d'urbanisme (Permis de construire, déclaration préalable de travaux, certificat d'urbanisme) pour 2017 et pour 2018 sur l'exercice 2018, soit +13 483€.
 - Des charges de carburants et d'entretien du matériel plus importantes qu'en 2017 (+ 4000 €).
 - De nouvelles dépenses d'honoraires juridiques liés à la mise en place du PLU (+3 600 €).

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à **797 134 €**. Elles sont réparties comme suit :

Chapitres	Montant (€)	% des dépenses	Evolution / 2014
Excédent de fonctionnement 2017 reporté en 2018	67 432	8.5%	+ 17.2%
Remboursement sur rémunération de personnel	5 017	0.6%	ns
Produits des services, du domaine et ventes diverses	11 921	1.5%	+33.5%
Impôts et taxes	431 286	54.1%	+2.0%
Dotations et participations	237 784	29.8%	-1.8 %
Autres produits de gestion courante	18 581	2.3%	+31.6%
Produits financiers	2	-	ns
Produits exceptionnels	9 037	1.1%	ns
Total recettes réelles de fonctionnement	781 061	98.0%	
Immobilisations corporelles (travaux en régie)	16 073	2.0%	ns
Total recettes de fonctionnement	797 134	100%	+6.7%



84 % des ressources de la commune proviennent des impôts et taxes de la commune et des dotations de l'Etat.

Les dotations et participations de l'État se sont stabilisées en 2018, la baisse étant essentiellement due à l'arrêt du versement du fonds d'amorçage de l'État finançant les TAP, suite au retour à la semaine scolaire de 4 jours (cette dotation était reversée en totalité au SIVOS École de la Monne).

Les recettes des impôts et taxes de la commune ont progressé : près de 6 000 € de plus en 2018 par rapport à 2017, de taxes additionnelles au droit de mutation, et plus de 4 000 € de contributions directes. L'attribution de compensation que la Communauté de Communes octroie, depuis sa création, à la commune a été réduite de 18 632 € à 17 740 €, du fait de la prise de la compétence urbanisme par celle-ci, et de la participation de la commune au financement de cette prise de compétence.

Le résultat de la section de fonctionnement est donc un **excédent de 165 006 €** en hausse de +28% par rapport à 2017.



Résultat de la section d'investissement 2018

En 2018, les dépenses d'investissement se sont élevées à **332 904 €**, réparties comme suit :

Dépenses	Montant (€)
Dépenses d'équipement	155 398
Remboursement d'emprunts	117 599*
Autres immobilisations financières	1 970
Travaux en régie	16 073
Total dépenses réelles	291 040
Opérations d'ordre d'investissement	41 864
Total dépenses d'investissement	332 904

* dont 60 000 € de remboursement du prêt court terme du FCTVA

Les recettes d'investissement se sont élevées à **317 261 €**. Elles sont réparties comme suit :

Recettes	Montant (€)
Subventions d'investissements	7 099
Emprunts	100 000
Excédents de fonctionnement capitalisés	61 225
TLE / Taxe d'aménagement	16 906
FCTVA	68 255
Total recettes réelles	253 485
Opérations d'ordre d'investissement	63 776
Total recettes d'investissement	317 261

Le résultat 2018 de la section d'investissement est un déficit de **- 15 643 €**, complété :

Du report du déficit 2017 de la section d'investissement : **-34 473 €**

Des restes à réaliser pour **-31 190 €** de dépenses (règlement des travaux de voiries et des travaux de l'atelier municipal)

Des restes à recevoir pour **+2 050 €**: subvention DETR à recevoir sur les travaux réalisés sur l'atelier municipal.

Soit un déficit global cumulé de - 79 256 €.

En 2018 les principaux investissements suivants ont été réalisés :

- Implantation du nouveau transformateur place du fond de ville, avec enfouissement des réseaux de la route de Chadrat,
- Divers travaux de voirie : dont la réfection du chemin de Naja et le chemin du Taut, des plantations d'arbres place des Razes et dans la cour de l'École, réfection de l'accotement de la traverse à Chadrat,
- La réfection de la couverture de l'auvent de l'atelier municipal,
- Des investissements de mise à niveau informatique,
- Divers équipements communaux (matériels techniques, équipement Grange de Mai...)
- Le changement de 10 panneaux de signalétique touristique du village.

Affectation du résultat 2018 dans le budget primitif 2019

L'excédent de fonctionnement de 165 006 € a été affecté au budget primitif 2019 :

- Au compte 1068 (Excédents de fonctionnement capitalisés) pour couvrir le déficit cumulé de la section d'investissement de 79 256 €.
- En excédent de fonctionnement reporté du budget 2019, à hauteur de 85 750 €.

BUDGET PRIMITIF 2019

Budget primitif de fonctionnement 2019

En 2019, les dépenses de fonctionnement prévues s'élèvent à **649 083 €**. La répartition des charges prévisionnelles est la suivante :

Chapitres	Montant (€)	% des dépenses
Dépenses à caractère général	137 885	21.2%
Charges de personnel et frais assimilés	240 660	37.1%
Autres charges de gestion courante	238 875	36.8%
Charges financières	13 022	2.0%
Charges exceptionnelles	1 530	0.2%
Total dépenses réelles de fonctionnement	631 972	97.4%
Opération d'ordre de fonctionnement	17 111	2.6%
Total dépenses de fonctionnement	649 083	100%

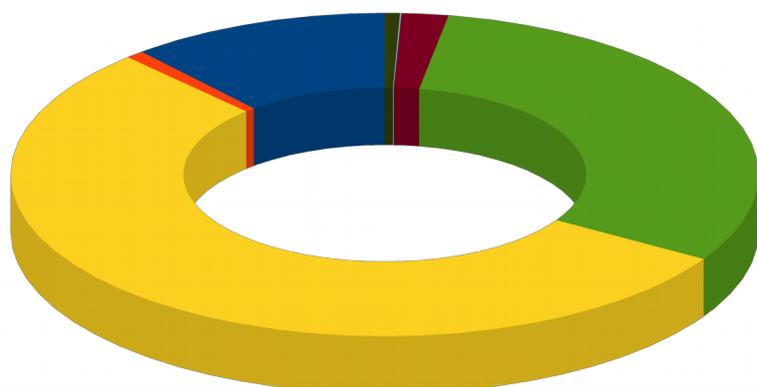
Le budget de fonctionnement 2019 présente + 16 000 € de charges à caractère général prévisionnelles par rapport au réalisé 2018, qui s'explique par :

- + 6 000 € d'achat de prestations de service, notamment pour l'élagage et le suivi des arbres de la place du 8 mai,
- +10 000 € répartis entre des dépenses d'entretien des bâtiments publics, d'entretien de voirie, d'énergie et de communication et d'honoraires.

Il présente +10 000 € de frais de personnel, pour répondre aux augmentations réglementaires et au financement des heures d'astreinte éventuelles lors des périodes d'intempérie. Les autres charges de gestion courante sont en baisse, du fait de la réduction de la participation au SIVOS de la Monne, pour un montant de 13 200 €, correspondant en contrepartie à la baisse de l'attribution de compensation, du même montant, pour financer la prise de compétence jeunesse par Mondarverne. Les charges financières prévisionnelles sont stables par rapport au réalisé 2018.

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement s'élèvent à **761 882 €** et le résultat prévisionnel de la section de fonctionnement est un excédent de 112 799 €.

Chapitres	Montant (€)
Excédent de fonctionnement 2018 reporté en 2019	85 750
Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 150
Impôts et taxes	412 895
Dotations et participations	236 279
Autres produits de gestion courante	15 400
Produits exceptionnels	408
Total recettes réelles de fonctionnement	756 882
Opérations d'ordre (travaux en régie)	5 000
Total recettes de fonctionnement	761 882



- Excédent de fonctionnement 2018 reporté en 2019
- Produits des services, du domaine et ventes diverses
- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Autres produits de gestion courante
- Produits exceptionnels
- Opérations d'ordre (travaux en régie)

Budget d'investissement 2018

Le budget d'investissement 2018 prévoit les dépenses d'équipements et de travaux suivants :

Investissements	Dépenses prévisionnelles (€)	Recettes prévisionnelles (subventions et participations) (€)
Travaux du SIEG : <ul style="list-style-type: none"> • Changement du transformateur et enfouissement réseaux • Extensions de réseaux 	33 528 1 500	39 000
Travaux communaux : <ul style="list-style-type: none"> • RAR 2ème tranche de Travaux Marché à commande : réfection du revêtement chemin de Naja, chemin du Taut et accotement sur la traverse de Chadrat • 3ème tranche de travaux Marché à commande (à définir) • Fin de l'aménagement de la route du Marrant • Remplacement des arbres place 8 mai • Restauration croix de la Ronlière • Programme réseau eaux pluviales 	20 525 30 000 38 764 28 000 6 289 15 000	11 629 8 400
Programme accessibilité : <ul style="list-style-type: none"> • Petits travaux d'accessibilité • Accessibilité mairie et salle des fêtes de Chadrat 	13 464 31 200	2 552 11 700
Matériel communal: <ul style="list-style-type: none"> • Matériel (bâche à sel, cabanes enfants,...) 	15 000	
Sécurité Signalétique : <ul style="list-style-type: none"> • Mise en sécurité de la traverse • Acquisition mobilier urbain • Remplacement signalétique • Aménagement place 8 mai • Radars pédagogiques et résine 	6 840 15 305 3 912 9 988 18 000	4 560 9 152 2 608 6 657 7 500
Bâtiments communaux : <ul style="list-style-type: none"> • RAR atelier municipal • Installation récupérateur d'eau sur atelier municipal • RAR Étude d'aménagement de la salle derrière la mairie et toilettes • Aménagement WC publics • Divers 	6 442 8 000 4 223 35 000 2 000	2 050
Fontaines : <ul style="list-style-type: none"> • Restauration fontaine place de l'Ormeau • Restauration 7 fontaines de Chadrat 	20 160 16 079	16 800 10 640
Chapelle Sainte-Madeleine : <ul style="list-style-type: none"> • Travaux de restauration de la Chapelle 	214 722	161 061
Terrains : <ul style="list-style-type: none"> • Achats parcelles 	10 210	
Programme de subventions aux particuliers pour réfection toitures et façades	21 000	
Informatique : <ul style="list-style-type: none"> • Logiciel Horizon Village et dématérialisation 	4 180	
Total équipements et travaux	629 331	294 289

Le budget prévisionnel d'investissement 2019 est donc le suivant :

	Dépenses	Recettes
Etudes et Equipements	629 331	294 289
Capital des emprunts à rembourser	65 395	
Travaux en régie	5 000	
amortissements		17 182
Opération cocon 63 (isolation thermique combles mairie)	2 527	1 979
Déficit d'investissement	50 116	
Fond Compensation TVA		15 179
Taxe Aménagement		10 000
Prélèvement sur recettes de fonctionnement 2019		112 799
Affectation résultat 2018		79 256
Emprunt d'équilibre		221 685
Total	752 369	752 369

Pour équilibrer dépenses et recettes, est inscrit un emprunt d'équilibre de 221 685 €, qui, comme chaque année, ne sera réalisé que partiellement, compte tenu des délais de réalisation des programmes qui s'étendront de 2019 à 2021.

Conclusion :

En 2018 les dépenses de fonctionnement ont été une nouvelle fois bien maîtrisées. Les recettes de fonctionnement ont été plus importantes que celles attendues : ceci s'explique par une recette plus importante de taxes additionnelles que celles inscrites au budget, et des dotations de l'Etat sous-évaluées lors du vote du budget, les dotations n'ayant pas encore été publiées à cette date.

La commune a réalisé en 2018 un emprunt d'équilibre de 100 000 €.

La commune a structurellement de très faibles marges de manœuvre pour conduire tous les investissements qu'elle souhaiterait engager. En effet, ses ressources de fonctionnement sont faibles, en comparaison de la moyenne des communes de 500 à 2000 habitants : 352 €/habitant de ressources fiscales (contre 446 €/habitant en moyenne), et 194 €/habitant de dotations et participations de l'Etat (contre 267 €/habitant en moyenne). Ce sont donc 167 €/habitant, soit 200 000 € qui manquent chaque année à la collectivité pour mener à bien les investissements de la commune, sans avoir un recours trop important à l'emprunt qui fragiliserait la situation financière de la commune.

M.P. Chazal, élue en charge du budget et les élus membres de la commission finances restent à la disposition des habitants pour toute information complémentaire relative aux comptes 2018 de la commune et au budget 2019, par rendez-vous ou par mail (mairie.saint.saturnin63@wanadoo.fr).

TRAVAUX

Démarches :

Des démarches préalables sont obligatoires avant de réaliser des travaux ou aménagements (garage, abri, terrasse) ou des modifications d'aspect extérieur sur le bâti (changement fenêtres, volets, menuiseries, couverture, façade...).

Prenez contact avec le secrétariat de mairie ou téléchargez les documents nécessaires (déclaration préalable de travaux ou demande de permis de construire) sur le site du Grand Clermont, service instructeur : <http://www.legrandclermont.com/choisir-sa-procedure>

Pour des questions relatives à des permis de construire, vous pouvez contacter le service d'Attribution du droit des sols du Grand Clermont, 72 avenue d'Italie, 63057 Clermont-Ferrand cedex 1 -Tel : 04 44 44 60 90 (du lundi au vendredi de 9h à 12h). Ce service reçoit sur rendez-vous uniquement, à Clermont-Ferrand ou lors de permanences à Saint Amant Tallende (dans les bureaux intercommunaux).

Pour connaître les prochaines permanences :

<http://www.legrandclermont.com/contactez-votre-service-instructeur>

Conseils

Vous pouvez bénéficier de conseils gratuits et personnalisés :

- **sur l'architecture et l'insertion de vos projets d'aménagement :**
 - CAUE 63 (Conseil Architecture Urbanisme Environnement)
04 73 42 21 20 www.caue63.com
 - Service de l'Architecture et du Patrimoine (Bâtiments de France) 04 73 41 27 27
- **sur les aides financières, les aspects juridiques et techniques de vos projets habitat logement :**
 - ADIL Espace INFO ENERGIE 63 (Agence départementale d'information sur le Logement) au 04 73 42 30 75 – www.adil63.org
- **sur les permis de construire, déclarations de travaux, certificat d'urbanisme :**
 - Grand Clermont - service d'Attribution du droit des sols - 72 avenue d'Italie, 63057 Clermont-Ferrand cedex 1 - Tel : 04 44 44 60 90 - www.legrandclermont.com

Aides aux rénovations de façades et toitures

La municipalité participe au financement des rénovations de façades ou de toitures sur les bâtiments privés du centre ancien.

Le programme municipal prévoit le soutien de 14 projets par an en 2019 et en 2020. Un règlement des aides détaille les conditions d'éligibilité et la marche à suivre. Consultez-le en mairie ou sur le site internet municipal.

A retenir :

Les bâtiments éligibles doivent être situés en secteur S1 du SPR / AVAP à savoir : Saint-Saturnin Ville haute ; Faubourgs de Saint-Saturnin et Bourg de Chadrat.

Les travaux qui doivent apporter une plus-value esthétique concernent les façades et les toitures visibles depuis la voie publique.

Les travaux ne doivent pas être engagés avant le dépôt de la demande (devis non accepté, travaux non commencés).

Les travaux doivent être réalisés par des entreprises, et les matériaux et les couleurs retenus devront être conformes aux prescriptions émises par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le montant de la subvention communale est de 15% du montant des travaux, plafonnés à 10 000 € (la subvention maximum est plafonnée à 1 500 € par prime).

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes accompagne cette opération communale **sur le bourg de Saint-Saturnin uniquement** en versant une prime égale à la subvention communale.

La réhabilitation de certaines façades identifiées par la Fondation du Patrimoine ouvre également droit à certaines aides financières ou de la défiscalisation.

A vos projets !

Permanences de l'Architecte des Bâtiments de France en mairie de Saint-Saturnin

Afin de vous aider à finaliser vos projets de travaux d'amélioration ou de construction, rencontrez Mme Cros ou Mme Meunier les mardis après-midi suivants :

9 juillet / 17 septembre / 19 novembre

Sur rendez-vous de 14h à 17h (dernier rendez-vous à 16h ou 16h15). Téléphonnez en mairie pour prendre rendez-vous.

Bruits de voisinage / Nuisances sonores

Nous vous rappelons que, par arrêté préfectoral, l'utilisation d'engins à moteur pour le jardinage et le bricolage n'est autorisée que dans les créneaux horaires suivants : de 8h à 20h du lundi au vendredi / de 9h à 19h le samedi / de 10h à 12h le dimanche et les jours fériés (Notez donc leur interdiction totale l'après-midi des dimanches et jours fériés).

Panneaux photovoltaïques et préservation du patrimoine

Lors de la réunion du 21 mai 2019, organisée à la Grange de Mai par Mond'Arverne Communauté, sur le thème du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), des habitants de la commune ont regretté que la pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures des maisons, ne soit pas possible dans la commune.

Il est vrai que notre AVAP/SPR et notre PLU sont restrictifs en la matière, en particulier dans les centres anciens de Saint-Saturnin et de Chadrat. Il est important que chacun comprenne que cette forte restriction ne reflète pas un désintérêt de l'équipe municipale pour la question de la transition énergétique mais traduit une situation singulière de notre commune vis-à-vis du patrimoine. Rappelons que Saint-Saturnin, c'est :

- Une quinzaine de Monuments Historiques, dont :
 - Une église romane majeure d'Auvergne ;
 - Un château royal ;
 - Une chapelle du XI^{ème} siècle
 - Un centre historique comprenant plusieurs maisons d'époque renaissance et une fontaine de la même époque ;
 - Plusieurs pigeonniers ...
- Un site classé lié au château

Ce n'est pas rien, c'est même tout-à-fait exceptionnel, et cela nous oblige à faire en sorte que ce patrimoine soit préservé et conserve son caractère et son cachet.

Il apparaît clairement que les panneaux photovoltaïques n'ont pas leur place dans un tel environnement patrimonial.

C'est l'intérêt de faire partie d'une communauté comprenant une quarantaine de communes, dont certaines doivent faire porter leur effort sur la préservation du patrimoine et d'autres peuvent se consacrer avec peu de restriction à la production d'énergies renouvelables.

Il est important que chacun comprenne que les règlements que nous avons mis en place sont dans l'intérêt de la commune, même s'ils peuvent s'avérer frustrants pour certains, qui aimeraient agir en faveur de la transition énergétique.

De plus, les panneaux solaires sont, malgré tout, autorisés dans le règlement de l'AVAP / SPR :

- dans le centre ancien de Saint-Saturnin, ils peuvent être installés au sol des jardins ou sur des toitures de bâtiments annexes et non visibles de l'espace public (article 1B.3. 5).
- Leur installation offre même un peu plus de souplesse à Chadrat ainsi que dans les secteurs d'extension récente (article 2B.3. 5), mais toujours dans le souci de la préservation du patrimoine bâti et des paysages.

Enfin, des initiatives citoyennes existent pour permettre à chacun de s'investir dans la production d'énergies renouvelables, à l'instar de la coopérative « Combrailles durables » qui développe des projets citoyens photovoltaïques depuis 10 ans (combraillesdurables.org).



*Les paysages de toitures, à Chadrat comme à Saint-Saturnin, sont caractéristiques de la commune. Ces toitures demeurent très simples, à un ou deux pans usuellement.
(Source : AVAP Saint-Saturnin)*

Saint-Saturnin classé par l'UNESCO !

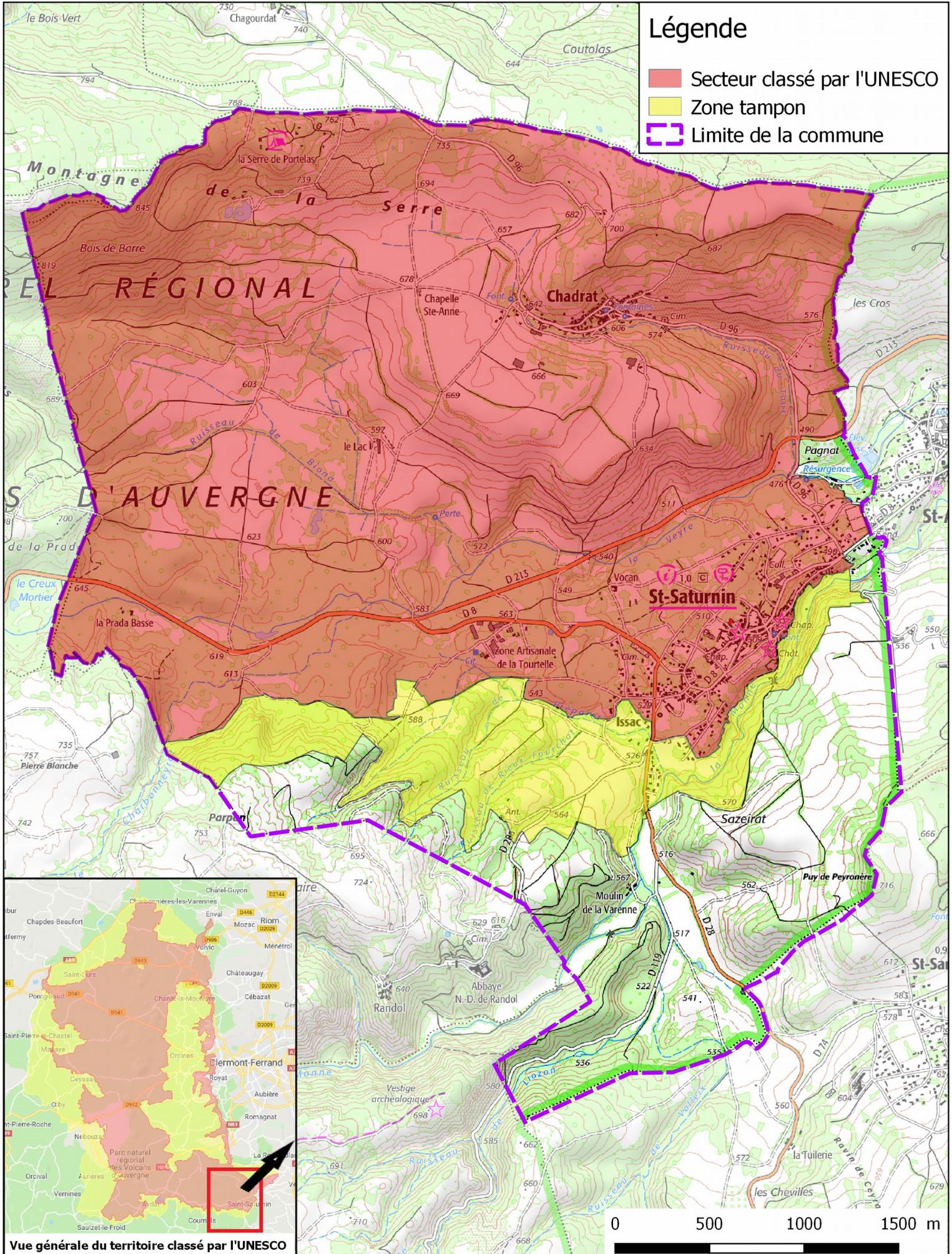
En 2018, l'UNESCO a classé au patrimoine naturel mondial la Chaîne des Puys - Faille de Limagne comme « haut lieu tectonique » (voir article d'Arkose par ailleurs).

Le territoire de la commune est largement concerné par ce classement, comme on peut le voir sur la carte ci-après. Le secteur (ou « bien ») classé représente environ 1200 hectares et la zone tampon environ 160 hectares. L'ensemble couvre 80% du territoire communal.

Une réflexion est engagée sur la gestion de ce classement entre les différents acteurs et le rayonnement que l'on peut en attendre. Comme l'a fait l'association Arkose, chacun peut devenir « **ambassadeur citoyen de la Chaîne des Puys – faille de Limagne** ».

Pour tout savoir sur le classement UNESCO : <https://www.chainedespuys-failedelimagne.com>

Classement par l'UNESCO de la Chaîne des Puys - Faille de Limagne Cartographie du secteur classé et de sa zone tampon sur la commune de Saint-Saturnin



Chenilles processionnaires du Pin

Pendant la période de froid, les chenilles processionnaires du pin sont protégées dans leurs cocons. A l'arrivée des premières douceurs, elles descendent de l'arbre pour s'enfouir dans le sol afin de se nymphoser et atteindre leur forme adulte « papillon » au début de l'été.

Les risques de contact des poils urticants des chenilles processionnaires avec la population et les animaux domestiques sont à ce moment-là les plus importants.

Il est possible d'agir à tous les stades de son cycle de vie comme l'indique ce document réalisé par la FREDON.



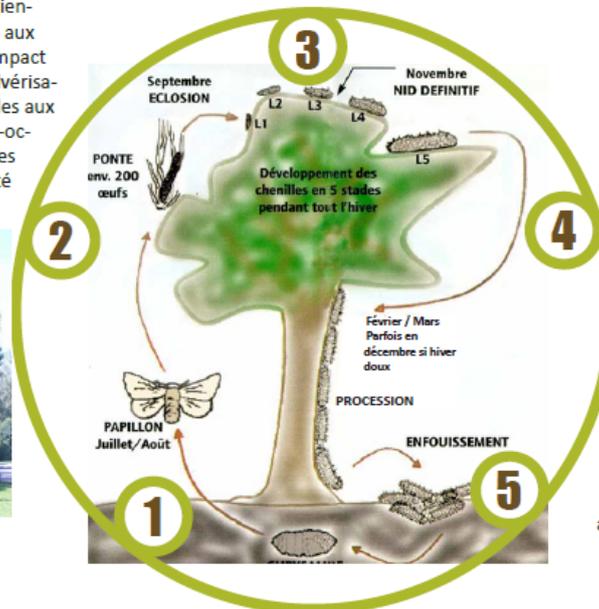
Chenille processionnaire du pin Les différents moyens de lutte



Prédation par les mésanges
Prédateurs efficaces des chenilles aux stades L4 et L5. Leur population peut être renforcée par la pose et l'entretien de nichoirs adaptés.



Insecticide d'origine biologique
(à base de *Bacillus thuringiensis*). Traitement spécifique aux lépidoptères donc faible impact sur les autres insectes. Pulvérisation efficace sur les chenilles aux stades L1 à L3 (septembre-octobre) : Surveiller ses arbres et lire les Bulletins de Santé du Végétal



Lutte mécanique
Par élimination des pré-nids ou des nids d'hiver à l'aide d'un échénilloir. Le travail doit s'effectuer avec des protections complètes (masque respiratoire, lunettes, combinaison, gants... pour ne pas entrer en contact avec les poils urticants). L'échenillage sera plus efficace après une nuit bien fraîche en hiver car il y aura plus de chenilles à l'intérieur des nids.

Piégeage des papillons

L'utilisation de pièges à phéromone sexuelle spécifique à l'espèce permet la capture en grand nombre des papillons mâles réduisant ainsi le succès reproductif de l'espèce. Attention : résultats moyens en termes de lutte et risques d'attirer les mâles venant d'autres secteurs



Piégeage par Eco-Piège™

Piégeage en masse des chenilles processionnaires du pin lors de leur descente de l'arbre, au moment où le danger est maximal pour l'homme. Ce type de piège s'utilise sans aucun produit chimique. Les chenilles sont piégées lors de leur descente en procession au printemps. La terre dans le sac leur laisse croire qu'elles ont atteint leur objectif : s'enterrer pour se nymphoser.



Restez informé sur le suivi des populations de processionnaire du pin grâce aux Bulletins de Santé des Végétaux : <http://www.fredon-auvergne.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal-Zones.html>

Pour mieux respirer, ne brûlez pas vos déchets verts !

La combustion à l'air libre de végétaux est une activité **fortement émettrice de polluants** : particules, hydrocarbures polycycliques, dioxine et furane. Outre la **gêne pour le voisinage** et les **risques d'incendie** qu'elle engendre, cette activité contribue donc à la dégradation de la qualité de l'air et génère des conséquences sanitaires pouvant s'avérer graves, avec une **sensibilité accrue dans les zones urbaines et périurbaines mais aussi dans les vallées de montagne et en période de pics de pollution.**



En matière d'émissions de particules fines :



14 000 km parcourus par une voiture **essence récente**

13 000 km parcourus par une voiture **essence ancienne**

13 000 km parcourus par une voiture **diesel récente**

1 800 km parcourus par une voiture **diesel ancienne**

50 kg

de végétaux brûlés à l'air libre, (environ 5 sacs de 60 l de déchets verts)

3 semaines de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois performante

3 jours de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois peu performante type foyer ouvert

Des solutions alternatives adaptées à vos besoins et plus respectueuses de la qualité de l'air existent !

Le compostage individuel :

Tonte de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes... pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

Il est possible de se doter d'un composteur en s'adressant au SICTOM des Couzes.

Contact : sictomdescouzes.prevention@orange.fr ou 04 73 96 77 75.

Le broyage et le paillage :

Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Astuce : la tonte mulching, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

La déchetterie de Veyre-Monton prête un broyeur aux particuliers. (Tel 04 73 83 38 00)

L'apport volontaire en déchetterie : vos déchets verts y seront valorisés.

Déchetterie de Veyre-Monton - Route départementale - 63960 VEYRE-MONTON - Tel 04 73 83 38 00

Récupérateur d'eau

Il y a quelques temps, la municipalité a fait l'acquisition du terrain jouxtant les ateliers municipaux. Cela nous a permis de créer un débord de la toiture, permettant ainsi de stopper une dégradation de la toiture du bâtiment, inhérente à une difficile récupération des eaux pluviales, le chéneau se trouvant sur le mur.

Cette acquisition a également été l'occasion de mettre en place un récupérateur des eaux de pluies de tout le pan ouest du bâtiment. Ce dispositif est entièrement enterré et seul le tuyau de pompage, destiné à remplir la citerne mobile sur le camion, reste visible.

Grâce à cette installation, les fleurs et plantation de la commune seront arrosées préférentiellement avec de l'eau de pluie et non plus avec l'eau du réseau.

A noter que suite aux travaux sur la toiture et à la mise en place du récupérateur d'eau, le crépi du bâtiment, inscrit au budget 2019, sera réalisé dans les prochains mois.



Le dispositif de récupération d'eau de pluie. Seul le regard de la citerne de 5000 litres est visible, ainsi que le tuyau (bleu) de pompage.

De nouvelles plantations place des Razes

Les jardinières de la rue principales vont être remplacées à l'automne. Les arbustes qui occupaient les anciennes jardinières ont été récupérés et ont servi à la création de nouveaux massifs au sud-est de la place des Razes, face à la Grange de Mai. Les abords de cette partie de la place, régulièrement détériorés par le stationnement sauvage, ainsi améliorés, offriront une transition de qualité entre la place des Razes et la place du 8 mai.



Aspect des nouveaux massifs d'arbustes

Travaux de voirie et d'assainissement

Le Chemin de Pierre Froide a fait l'objet de divers travaux durant le printemps. Il s'agissait avant tout de prolonger et d'améliorer le réseau d'assainissement pour desservir un terrain à bâtir, dans le respect des contraintes liées au périmètre de protection des sources de Pagnat.

L'occasion a été saisie pour poser des canalisations XX qui permettront à terme, d'installer l'éclairage public dans cette rue. La bande de roulement a également été refaite.



La bande de roulement du Chemin de Pierre Froide refaite et sur la gauche, la réservation pour le futur éclairage public.

A Chadrat, l'enduit bicouche des premiers hectomètres du chemin menant de la place de la Gazenne à la Chapelle Saint-Anne, a été refait.

Enfouissement des lignes électriques Chemin de Pagnat



L'ancien transformateur doit être supprimé et le nouveau à droite est en attente de mise en service.

Les travaux d'enfouissement des lignes électriques Chemin de Pagnat, depuis la place du Fond de Ville, jusqu'à la sortie du bourg, sont en voie d'achèvement.

Dès la mise en service du nouveau réseau, l'ancien transformateur sera supprimé, ainsi que les poteaux supportant les lignes actuelles.

Rappelons que la municipalité a profité de ces travaux pour moderniser l'éclairage public et enfouir également la ligne électrique dédiée à l'éclairage.



Un nouveau candélabre pour l'éclairage public à gauche et un des poteaux en ciment devant être supprimé à droite.

Le C.C.A.S

Le CCAS continue de venir en soutien aux habitants rencontrant des difficultés sociales et financières. Mais aussi, le CCAS peut répondre à des questions relatives à votre quotidien comme la prise en charge d'une aide à domicile en lien avec une perte d'autonomie, ou une sortie d'hospitalisation. Alors n'hésitez pas à prendre contact auprès du secrétariat pour une rencontre.

Le 10 mars dernier, c'est autour de Christian Pailloux et de son équipe que les aînés du village ont partagé un moment convivial à l'occasion du traditionnel repas des aînés. De nombreux convives ont répondu présent à l'invitation du CCAS pour déguster le menu servi au Relais d'Auvergne, à Veyre-Monton.



Par ailleurs, les personnes n'ayant pu se joindre au groupe suite à des difficultés de santé ont eu le plaisir de recevoir un colis confectionné par la Boulangerie Arnaud et l'Épicerie « La boîte à Melis ».

La commission des affaires sociales de Mond'Arverne en collaboration avec le CLIC de Billom (Centre Local d'Information et de Coordination) et le CRNH Auvergne (Centre de Recherche en Nutrition Humaine d'Auvergne) organise à l'automne prochain, un forum « Bien vieillir » à destination des 60 ans et plus. La thématique retenue est « Nutrition et alimentation des seniors ». Décliné sur 4 lieux du territoire, une invitation vous parviendra dans les mois à venir.

Une année scolaire à l'école de la Monne

L'école de la Monne a accueilli cette année scolaire 134 élèves répartis dans 6 classes. La prévision d'effectif pour l'année prochaine est de 136 élèves.

L'école a été labellisée cette année E3D niveau 3 (École et Établissement en Démarche de Développement Durable). Toutes les classes ont travaillé sur un ou plusieurs projets liés au développement durable : Les classes de CP-CE1 et CE1-CE2 se sont engagées dans le projet « 1, 2, 3 Plant'Haie ! » organisé par la **Maison Pour la Sciences en Auvergne** (MPSA). Ces deux classes sont également inscrites sur le portail de sciences participatives « VigieNature École » créée par le Muséum National d'Histoire Naturelle, leur mission est d'observer les oiseaux.



Les maternelles et la classe de CE2-CM1 ont bénéficié d'interventions d'animateurs du **CPIE** (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) en partenariat avec le **SMVVA** (Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon) : les maternelles, sur leur jardin pédagogique, dans lequel ils se rendent tous les jeudis matin ; les CE2-CM1, sur l'eau. Ces trois classes se sont rendues sur le site de Chadieu pour présenter leurs travaux et découvrir ceux des autres classes lors d'une journée de valorisation le 21 juin.

Dans le cadre du projet **Eurêkart**, les CM2 ont fabriqué un « véhicule qui roule droit sur au moins 2 mètres, capable de porter une charge de 500g et qui emmène avec lui son système de propulsion ». En plus du travail sur la démarche d'investigation scientifique, de l'apprentissage du travail en équipe, le projet a également été l'occasion de travailler sur les différentes sortes d'énergies et de sensibiliser les élèves aux problèmes de pollution.

Toute l'école a participé à l'action « **Piles solidaires** », les classes de CE1-CE2, CE2-CM1 et CM2 ont participé au défi **Récylum**. Ces deux actions se font en partenariat avec l'ONG « **Électriciens sans frontières** », elles permettent de sensibiliser les élèves à l'importance du recyclage, du tri ainsi qu'à la toxicité de certains déchets.



Les 13 et 14 juin, les CM1/CM2 et les CM2 ont eu la chance de participer aux « **folles journées du recyclage** » proposées et financées par Mond'arverne communauté en prévision du festival d'ici et là sur le site de CHADIEU le week-end du 15/16 juin.

Pour étayer leurs connaissances trois classes se sont rendues à l'école des sciences à Châteauneuf les bains, deux sont allées à la maison des sports au festival « **cours d'eau H2O** » pour profiter d'animations et de manipulations sur le cycle de l'eau, des différentes utilisations de l'eau... Deux classes se sont rendues à Marcilly de Chatel visiter la volerie du Forez, les classes de maternelle ont visité le jardin pour la Terre à Arlanc et ont participé à l'animation « **Les alliés du jardin** ».

L'ensemble de l'école s'est préparée tout au long de l'année pour l'**European Day** qui a eu lieu le 18 juin 2019. C'est une journée de rencontre (écoles de Saint-Saturnin, Saint-Sandoux, Saint-Amant Tallende, collège des Martres) autour des langues durant laquelle les élèves ont participé à des ateliers en langue étrangère (essentiellement l'anglais et un atelier d'allemand).

Outre ce travail continu sur la thématique du développement durable, nos écoliers continuent comme chaque année de participer aux rencontres sportives de la circonscription : les élèves vont à la piscine pour un cycle de 10 séances de la moyenne section au CE1/CE2, ils font des rencontres extérieures en athlétisme (au stadium Jean Pellez, à Aubière), en jeux d'opposition (à l'Arténium de Ceyrat), en hand-ball et flag à Cournon...

Les élèves bénéficient de l'intervention d'un ETAPS (éducateur territorial des activités physiques et sportives) 1h par semaine de la grande section au CM2.



Au mois de décembre, tandis que les plus grands se rendaient au cinéma Le Rio, les plus jeunes assistaient à un spectacle à la Grange de Mai : « La poule et l'épouvantail » de la compagnie AD 'HOC production.

Un goûter de Noël et des cadeaux collectifs ont été offerts pour clôturer l'année 2018.

Comme chaque année les petits, comme les grands ont été invités par l'association de parents d'élèves Anim'mômes à une sélection coups de cœurs du festival du court métrage 2019 au domaine du Marand.



L'équipe enseignante remercie le SIVOS, l'association Anim'Mômes pour le financement des activités scolaires et les nombreux parents d'élèves qui s'investissent régulièrement et permettent de mener confortablement les projets pédagogiques.

Accueil de loisirs sans hébergement (ALSH)

Une offre structurée autour de 6 ALSH répartis sur le territoire

Mond'Arverne Communauté assure l'organisation des temps d'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), sur 6 sites différents.

Cet accueil est destiné aux enfants **âgés de 3 à 11 ans* et/ou scolarisés en école maternelle ou primaire (de la petite section au CM2)**. Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) sont des espaces de découverte, de jeux, d'éducation où les enfants peuvent s'initier ou se perfectionner à différentes activités éducatives et sportives.

L'accueil est proposé de 7h30 à 18h30, les mercredis et durant les périodes de vacances scolaires** (hors vacances scolaires), selon les modalités des différents dispositifs proposés. **La tarification est établie selon le quotient familial.**

* L'ALSH d'Orcet assure l'accueil des enfants âgés de 4 à 11 ans.

** L'ALSH d'Aydat propose l'accueil à partir de 7h le matin

LES 6 STRUCTURES

ALSH Saint-George-sur-Allier

Ecole Maternelle Saint-Exupéry 63800 LIGNAT
04 73 68 87 54 | alsh.stgeorges@mond-arverne.fr

ALSH Vic le Comte

Espace Montcervier - Rue Jean Mouly 63270 Vic le Comte
04 73 77 91 02 | alsh@mond-arverne.fr

ALSH Aydat

Ecole d'Aydat - Chemin des écoliers 63970 Aydat
04 73 79 37 15 | alsh.aydat@mond-arverne.fr

ALSH Saint-Saturnin

Ecole de la Monne - Place du 8 Mai 63450 Saint-Saturnin
04 73 39 18 08 | alsh.stsaturnin@mond-arverne.fr

ALSH La Roche Blanche

Ecole - Rue des Peyrouses 63670 La Roche Blanche
04 73 79 80 63 | alsh.lrb@mond-arverne.fr

ALSH Orcet (Association FJEP)

Ecole Paul Bador - Avenue Alexandre Rouel 63670 Orcet
04 73 69 44 61 | foyerfjep.orcet@orange.fr

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

Le Relais d'Assistant(e)s Maternel(s) (RAM) est **un lieu d'information, de rencontres et d'échange au service des parents, des assistant(e)s maternel(le)s et des professionnels de la Petite Enfance.**

Les parents et les futurs parents peuvent y **recevoir gratuitement des conseils et des informations les différents modes d'accueil.** Un accompagnement personnalisé est également proposé, pour la recherche de **la solution la plus adaptée à leurs besoins**, ainsi qu'une information précise sur le rôle de parents employeurs.

Le RAM apporte aux assistants maternels un soutien et un accompagnement dans leur pratique quotidienne en leur donnant la possibilité de se rencontrer et d'échanger leurs expériences. Les ateliers éducatifs (ateliers de musique, activités manuelles, etc...) proposés constituent des temps d'éveil et de socialisation pour les enfants.

Permanences téléphoniques au 04.73.39.34.75

Saint-Saturnin est rattachée à l'antenne de Saint-Amant-Tallende qui assure des permanences téléphoniques :

Le lundi de 12h à 12h30 et de 13h15 à 17 heures

Le mardi de 13h15 à 16h30 (les semaines paires)

Le mercredi de 13h15 à 17 heures

Le jeudi de 12h à 13h30

Permanences d'accueil

L'équipe du RAM vous reçoit, avec ou sans rendez-vous, 8 rue du Montel à Saint-Amant-Tallende :

Le mardi de 16h30 à 18 heures

Le jeudi de 15 à 18 heures

Le vendredi de 13 à 16 heures

Contact

Relais assistants maternels (antenne de Saint-Amant-Tallende), 8 rue du Montel.

T. 04 73 39 34 75 | **M.** ram.stamant@mond-arverne.fr



Les Relais de la Petite Enfance

Vous accueillent sur tout le département du Puy-de-Dôme.

C'est un service d'informations et d'échanges gratuit et confidentiel pour les parents et les professionnels.

- Échanges**
- Soutien**
- Écoute**
- Parents / futurs parents**
 - S'informer sur tous les modes d'accueil petite enfance (individuels et collectifs).
 - Être accompagnés pour rechercher une solution adaptée à vos besoins.
 - Être informés sur les démarches à effectuer en tant que parent/employeur.
 - Être accompagnés dans votre rôle de parent.
- Enfants**
 - Participer à des temps d'éveil : vivre des expériences de rencontres, d'échanges et de partages en lien avec son développement, son rythme...
 - Découvrir et explorer de nouveaux environnements, de nouveaux jeux...
- Accompagnement**
- Rencontres**
- Neutralité**
- Professionnels de la petite enfance : assistant(e)s maternel(le)s, garde d'enfants à domicile**
 - Enrichir vos connaissances et compétences (réunions d'informations, formations professionnelles continues...).
 - Participer à des temps collectifs avec les enfants.
 - Échanger sur vos pratiques avec d'autres professionnels.
 - S'informer sur vos droits et devoirs en tant que salarié.
 - Pour les futurs professionnels, s'informer sur les conditions d'accès aux métiers de la petite enfance.

Les chemins de Chadrat restaurés

Grâce aux travaux effectués récemment sur la commune de Saint-Saturnin par l'entreprise Eiffage, de nombreux camions transportant différents matériaux provenant du sous-sol de Pagnat et alentours ont été acheminés par cette même entreprise sur les chemins les plus détériorés de Chadrat, suite aux importantes dégradations, causées notamment par les excès de précipitations du printemps 2018.

Sébastien, salarié de la ferme de la Pereire, située à Chadrat a ensuite pu régler et broyer ces différents éléments permettant ainsi de restaurer environ 2 km de chemins et ceci sans aucun frais pour la collectivité et à la grande satisfaction de l'ensemble des usagers.

Une telle pratique, économe s'il en est pour les deniers de la commune, s'inscrit dans la même démarche que l'entretien des fontaines, murets et autres maisons en pierres sèches, datant de plusieurs siècles, réhabilités également par des bénévoles de l'association Arkose, montrant également à tout un chacun que les chemins en question font eux aussi partie du patrimoine local et à ce titre, méritent forcément attention et entretien.



LES JARRETS DE LA MONNE

Vous pensez bien connaître la faune des alentours de Saint-Saturnin ?

Peut-être n'avez-vous jamais entendu parler d'une étrange créature chimérique, moitié cochon et moitié VTT, qui parcourt tous les chemins de nos bois et de nos montagnes. Cet étrange animal est caractérisé par des traits singuliers : il n'aime pas la solitude car il roule toujours en groupe, il ne sort que les week-ends (sauf certains membres qui pédalent sans cesse aussi dans la semaine), il emprunte aux chamois la capacité d'arpenter les montées les plus escarpées et aux grenouilles sa passion pour les lacs, notamment celui d'Aydat. Sa tanière se trouve dans le Bistrot d'Ici. En effet, les Jarrets de la Monne, ces créatures moitié cochon et moitié vélo, se retrouvent le dimanche matin pour un café qui précède la sortie et ils reviennent au Bistrot pour se réhydrater avec un (voir plusieurs) demis en fin de matinée.



Cet animal social est aussi caractérisé par une division en sous-groupes, déterminés en fonction de sa force physique (ou bien de son assistance électrique) :

- x **Les Gros Jarrets**, qui se retrouvent autour de 8h00 pour des sorties d'une cinquantaine de bornes ;
- x **Les Moyens Jarrets**, avec départ vers 9h00 pour des sorties d'environ trente bornes et
- x **Les Petits Jarrets** (sortie des parents avec leurs enfants sur des parcours d'une dizaine de kilomètres).

Les Jarrets de la Monne communiquent entre eux à travers un groupe WhatsApp, qui leur permet aussi de se coordonner pour des sorties dans d'autres moments de la semaine ou du week-end.

Pour des informations sur l'association, vous pouvez écrire à les.jarrets.de.la.monne@gmail.com

Le coût de la cotisation annuelle est de 15 euros (20 euros pour les familles).

Possibilité d'essayer avant de rejoindre l'association.

Port du casque et de gants obligatoire.



Contribuez au festival Les Jours de Lumière en devenant bénévole entre le 23 et le 30 septembre 2019

- Vous êtes intéressés par l'Art contemporain et vous souhaitez rencontrer les artistes : vous pourrez les accueillir, apprécier leurs œuvres et découvrir ce qui inspire leur création artistique,
 - Vous souhaitez accompagner les festivaliers dans leur découverte de l'art contemporain : accompagnez des visites guidées (après avoir été formés),
 - Vous aimez bricoler : vous participerez au montage et démontage des installations,
 - Vous aimez le contact avec le public : vous participerez à l'accueil des visiteurs et à leur satisfaction,
 - Vous souhaitez découvrir la vie de l'intérieur d'un festival : vous pourrez rejoindre l'équipe d'organisation générale,
 - Vous souhaitez participer au développement de votre territoire : vous assurerez la relation avec les habitants.
- Vous disposerez d'un lieu de rencontres et de convivialité, et d'un parking réservé aux bénévoles,
 - Vous serez invités aux soirées festives d'inauguration et de clôture du festival,
 - Vous bénéficierez d'un Pass de 3 journées d'accès aux expositions, spectacles de rue et conférences,
 - Vous recevrez une information sur la dynamique des Jours de Lumière tout au long de l'année,
 - Vous serez conviés, entre deux festivals, à des Soirées Découverte de l'art contemporain et présence d'artistes ou d'experts (au printemps 2019, trois soirées ont eu lieu à la Grange de Mai et ont reçu un accueil très favorable).

Pour vous inscrire en tant que bénévole et nous faire connaître vos disponibilités et «compétences», et votre participation aux soirées découverte, merci de vous rendre sur le site du festival (www.lesjoursdelumiere.com) à la rubrique BENEVOLES. ou en renvoyant la fiche jointe remplie par courrier à : AMOS, 13 rue Noble, 63450 Saint Saturnin ou par mail : ydemoustier@gmail.com

Pour toute question, vous pouvez joindre Yves Demoustier (06 12 54 36 34) ou Nicole Bouteilloux (04 73 36 51 15)

Nous avons besoin de vous et serons heureux de faire vivre ce festival avec vous !

Les Amis de Saint-Saturnin

Projection et conférence gratuite autour du film l' « Âge de la marche » :
Découvrez l'histoire de la Via Averna et des chemins français
du pèlerinage de Saint-Jacques de Compostelle

A l'occasion de son Assemblée Générale, l'association des Amis de Saint-Saturnin aura le plaisir de recevoir Humbert Jacomet pour la présentation du film-documentaire intitulé "L'Âge de la marche", le samedi 13 juillet à 17h à la Grange de Mai de Saint-Saturnin.

"L'Âge de la marche" recueille la parole de nombreux pèlerins venus de tous horizons, s'agence et s'ordonne en deux parties, la première consacrée à la Via Arverna, la seconde au Camino Francès, comme les deux saisons d'un "âge" qui n'en a pas, qui s'engendrent l'une l'autre et puisent leur sève au tréfonds de l'âme humaine. La Via Averna embarque à Notre-Dame du Port, depuis l'île de Clermont, traverse Romagnat avant de gagner Saint-Saturnin par Jussat, Chanonat et Chadrat pour monter ensuite à Olloix, se perdre dans la mer des collines et rejoindre par Conques ou Rocamadour, la grande artère fluviale de la "Via Podiensis" issue du Puy, pour se fondre en Navarre dans le "Camino Francès"...

C'est à la découverte de ce film patiemment réalisé par Louis-Marie Blanchard et sa fille Elise, éclos au printemps 2018 et projeté en avant-première à Notre-Dame du Port pour "la Saint Jacques 2018" que les Amis de Saint-Saturnin vous convient en présence de quelques uns des témoins.



Assemblée Générale de l'association des Amis de Saint-Saturnin à 17 heures, projection à 18 heures.

Conférence gratuite, discussion conviviale autour d'une truffade

Inscrivez-vous à l'avance auprès d'Isaure Vandier par mail à l'adresse amis.de.saint.saturnin@gmail.com ou au 07.82.49.78.22

Yogalatitude

Trois ans déjà ! Trois ans que Yogalatitude dispense des cours de Hatha Yoga pour tout public : du débutant au pratiquant confirmé.

Chaque séance, d'une heure trente, propose des postures, de la respiration spécifique et à la fin - cerise sur le gâteau - vingt minutes de relaxation profonde. Cette pratique millénaire permet de se muscler en profondeur, d'apaiser ses pensées, de renouveler son énergie et...bien d'autres choses encore, qu'il appartient à chacun de découvrir.

Chaque printemps, nous proposons un "week-end à l'heure indienne". Notre objectif est de mettre à la disposition de tous les trésors de la culture indienne traditionnelle. En 2018, la danse était à l'honneur. En 2019, c'était la médecine indienne : l'Ayurvèda (véritable art de vivre) avec une conférence et un atelier d'approfondissement mais également le cinéma indien contemporain. Tout s'est terminé merveilleusement par un repas indien qui nous a enchanté les papilles !

Nous nous retrouverons au forum des associations à Saint-Amant Tallende début septembre. En attendant, Yogalatitude vous souhaite un très bel été.

Arkose

Nous sommes déjà arrivés à la mi-année 2019 et après les divers travaux d'entretien habituels sur différents sites, le point fort du printemps fut le stage de murailage pierre sèche **les 6 et 7 avril dernier**.

Les paysages qui composent les flancs de la montagne de la Serre depuis Le Crest jusqu'à Saint-Saturnin, sont le résultat de plusieurs millions d'années d'activités géologiques et les hommes, à travers les époques, bien sûr plus récentes ont su utiliser au mieux ces ressources naturelles pour subsister jusqu'à développer des techniques, des savoir-faire respectueux du territoire.

Par un épierrement massif, ces paysans, vigneron et bergers délimitèrent leurs parcelles par des murs ou murets. On peut ainsi voir une succession de terrasses escaladant le coteau sous la tour Telecom reliées par des escaliers et, pour avoir des abris, ils construisirent parallèlement des cabanes aux formes et tailles variées.

Le murailage pierre sèche a toutes les qualités, esthétique, et intégré aux paysages, écologique, le matériau étant prélevé sur place et peut être recyclé, pas de ciment ni mortier à mettre en œuvre ; il faut juste acquérir une bonne technique pour éviter certains écueils.

Dix stagiaires, dont plusieurs Saint-Saturninois, encadrés par un maître murailleur et l'aide précieuse des bénévoles de l'association ont permis d'ériger un mur en gros blocs de calcaire, ce mur, sera la « porte d'entrée » d'un site où nous l'espérons, dans quelques temps sera le point de départ de balades où l'on pourra voir les savoir-faire de nos aïeux ou plus actuels ainsi que des curiosités géologiques « **les stromatolithes** ».

Ce site fait déjà partie du bien classé à l'**UNESCO hauts lieux tectonique « Chaîne des Puys-faille de Limagne »**. Le Département du Puy-de-Dôme a lancé en 2019 la démarche « Tous ambassadeurs ». Arkose vient d'adhérer en tant qu'association comme ambassadrice : être ambassadeur-citoyen, c'est partager ses expériences, ses connaissances et ses bonnes pratiques, afficher son soutien, faire connaître ce site en France et à l'étranger, agir pour sa préservation en participant de manière concrète à des actions collectives de terrain. C'est aussi être présent lors de moments plus festifs pour créer du lien et faire vivre tous ensemble cette reconnaissance internationale.

Le 28 novembre 2018, l'UNESCO a décidé d'inscrire l'art de la construction en pierre sèche au patrimoine culturel immatériel de l'humanité. La reconnaissance de ce savoir-faire a été portée par des dizaines d'association en France et en Europe qui essaient de sauvegarder ce patrimoine.

L'association **ARKOSE** située à Chadrat, commune de Saint-Saturnin propose depuis déjà plus de 15 ans des stages de découverte, connaissance et construction de mur en pierre sèche.



Association ARKOSE – 1 rue du Vigna – CHADRAT – 63450 SAINT-SATURNIN

Site Internet : www.arkose-chadrat.pagesperso-orange.fr

Le Comité des Fêtes

Le printemps aura été riche en activités cette année avec la descente Sancy-St-Sat le 9 juin, la montée au Puy de Dôme le 21 juin et la fête du village en musique le 22 juin !

L'été et l'automne seront consacrés à 4 manifestations :

Le 1^{er} septembre : **nouvelle manifestation, le Boulki** : une après-midi conviviale sur la place des Razes, associant pétanque et quilles nordiques. (inscription auprès d'Odile Vellet)

Le 8 septembre : **7^e édition de la sortie moto** : une journée pour les motards du village sur les routes pittoresques d'Auvergne. (inscription auprès d'Odile Vellet)

Le 14 septembre : **les Interquartiers !**

Le 22 novembre : **19^e édition du marché de la création**, de 10h à 18h dans tout le village. Comme chaque année, une soixantaine d'exposants sont attendus.



Vous voulez rejoindre le comité des fêtes, y proposer vos idées et contribuer ainsi à l'animation du village ?

N'hésitez pas, contactez-nous !

Président : JB Coulon : 04 73 39 14 14
Trésorière : O Vellet : 04 73 39 45 63
Secrétaire : L Guyonnet : 04 73 39 09 48

Association « Sites et Patrimoines » de Veyre-Monton

L'association vient de publier « la Veyre et ses moulins », un ouvrage de 80 pages avec photos. Il intéresse les 5 communes traversées par la Monne et la Veyre : Saint-Saturnin, Saint-Amant-Tallende, Tallende, Veyre-Monton et les Martres-de-Veyre. Il a pour but de faire connaître les moulins et usines situés sur ces deux rivières depuis le Lac d'Aydat jusqu'à l'Allier, soit 37 moulins/usines en 1880 sur la Veyre et la Monne. Il se compose de trois parties :

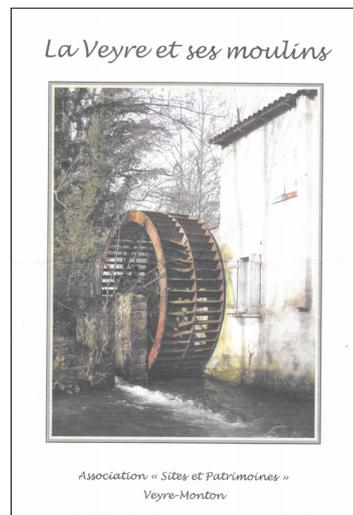
La 1^{ère} partie traite des rivières la Monne et la Veyre, leur cours, leurs crues... La Veyre a un parcours original puisqu'elle devient souterraine de Ponteix jusqu'à Saint-Saturnin en passant sous la cheire d'Aydat pour réapparaître sous forme de résurgence. Un résumé sur l'affaire de La Prada ou la tentative de s'approprier l'eau souterraine de la Veyre est rapporté.

La 2^e partie décrit la diversité des types de moulins : moulins à grain/farine, moulin huilerie, moulin/usine papeterie, carderie, galochier, moulins producteurs d'électricité, broyage de pierres de soufre...

La 3^e partie est une présentation des différents moulins de la vallée grâce à un plan et plusieurs photos pour chaque moulin. Ainsi, les 37 moulins/usines des communes de Saint-Saturnin, Saint-Amant-Tallende, Tallende, Veyre-Monton et les Martres-de-Veyre y sont décrits et en particulier les moulins de la Varenne, de la Freydière, des Prés-Bas et le moulin de Pagnat sur la commune de Saint-Saturnin.

L'irrigation des prairies et vergers n'est pas oubliée car il existait plusieurs biefs d'irrigation le long de la Veyre. Diverses anecdotes racontent les conflits entre « irrigants ou arrosant » et « usiniers », telles les plaintes de la fermière de la papeterie de Saint-Amant contre les « arrosants » pendant la sécheresse de 1862.

Le livre est en vente au Bistrot d'Ici et au tabac-presse de Tallende.



► Adresse

Mairie - Place du 8 mai - 63450 SAINT-SATURNIN
Tél. : 04.73.39.30.77
Email : mairie.saint.saturnin63@wanadoo.fr

► Horaires d'ouverture

Mardi, mercredi, jeudi : 10h – 12h et 13h30 – 16h
Vendredi : 13h30 – 16h
Samedi : 9h – 12h, un samedi sur deux

La mairie est fermée au public le lundi, le vendredi matin,
le 2ème et 4ème samedi du mois

► Rencontre avec les élus

Christian PAILLOUX – Maire
Permanence le samedi matin et sur rendez-vous

Thierry VALLEIX – Adjoint
Permanence le mardi de 17h à 19h et sur rendez-vous

Sylvie BURLLOT – Adjoint
Sur rendez-vous

Gérard GUITTARD – Adjoint
Permanence le mardi de 17h à 19h et sur rendez-vous

► Site Internet de la commune
www.saint-saturnin63.fr

Pour vous inscrire à la Newsletter municipale : rendez-vous sur la page
d'accueil du site Internet ou laissez vos coordonnées en mairie.

Bulletin élaboré par la commission communication sous le contrôle d'un comité de
rédaction constitué du Maire et d'élus. Contact email :
com.mairie.saint.saturnin63@orange.fr

Imprimé sur papier recyclé - Photos S. Bage